







Action n°2.1

Transversal

FICHE CANTONALE

Objectif : Assurer les moyens financiers pour les actions du PECC

## Etudier les mécanismes financiers à mettre en place pour pérenniser l'alimentation du fonds durable

Descriptif		En bref
La Commune étudie et définit les mécanismes financiers permettant d'assurer le pérennité du fonds durable. Ce fonds doit permettre de financer les différentes actions du PECC de Belmont ainsi que les subventions communales liées à l'énergie et au climat.		Coût estimé : marginal Soutien financier : Non Type de financement : Investissement
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Déterminer le périmètre général d'affectation du fonds</li> <li>Estimer le montant annuel souhaité et déterminer les sources de financement (10% du résultat annuel, indemnité communale pour l'usage du sol, taxes communales affectées, montant inscrit au budget, rétrocession de la taxe fédérale sur le CO2 ou encore le produit de la location des salles villageoises ; etc.). S'assurer de la pérennité des sources de financement.</li> <li>Élaborer un projet de règlement (obligatoire en cas de taxe affectée - à soumettre à la DGE-DirEn pour préavis, recommandé dans les autres cas) et/ou un préavis prévoyant en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>les sources de financement pérenne du fonds ;</li> <li>les catégories d'affectation possibles ;</li> <li>le cas échéant, les montants de la taxe affectée (montant fixe ou fourchette) ;</li> <li>les conditions d'octroi des subventions ;</li> <li>la gouvernance.</li> </ul> </li> <li>Soumettre le règlement et/ou le préavis au Conseil communal pour adoption. Attention : Dans le cas de l'indemnité pour usage du sol, remettre une copie de la décision à la DGE-DIREN et dans le cas d'une taxe affectée, soumettre le règlement à la DGE-DIREN pour approbation.</li> <li>Formaliser la perception de la taxe.</li> </ol>		Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		Période : dès 2023 A planifier
		Participation de la population : Validation du Conseil communal
		Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 10.2, 10.4, 15.1 et 16.6</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Canton de Vaud met à disposition des communes un modèle de règlement pour un fonds communal lié à la taxe sur l'électricité et se tient à disposition des communes qui souhaiteraient créer un tel fonds.</li> <li>- Modèle et informations : <a href="https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/services-industriels/taxes-et-emolument-communaux-sur-lelectricite">https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/services-industriels/taxes-et-emolument-communaux-sur-lelectricite</a></li> <li>- Schéma récapitulatif des fonds communaux : <a href="https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/Portail/Fonds_communal_sch%C3%A9ma_final.pdf">https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/Portail/Fonds_communal_sch%C3%A9ma_final.pdf</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> La création du fonds (règlement) est proposée au Conseil communal</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les sources de financement sont identifiées</li> </ul>






Action n°4.1

Transversal

FICHE CANTONALE

Objectif : Créer des indicateurs de durabilité pour la commune

## Créer une page internet dédiée au suivi des indicateurs de durabilité

Descriptif		En bref
<p>La création d'une page internet dédiée au suivi des indicateurs de durabilité pour la commune favorise la transparence, la prise de conscience, l'engagement communautaire et l'adoption de pratiques durables. Elle offre aux citoyen.ne.s un accès facilité à des informations claires et actualisées sur les progrès réalisés en matière de durabilité sur le territoire grâce aux efforts de toutes et tous. Pensée pour inciter le changement de manière ludique, elle doit également donner les clefs nécessaires au passage à l'action des habitantes et habitants.</p>		<p>Coût estimé : Dépend si la création de la page web est externalisée. Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Définir les objectifs : Quels indicateurs de durabilité sont à inclure ? Quelles informations souhaitez-vous afficher ? Pour qui ? Les citoyen.ne.s peuvent-ils être impliqués dans la récolte des données ?</p> <p>2. Collecter les données : Identifiez les indicateurs de durabilité pertinents et rassemblez les données nécessaires, définir une méthodologie pour la collecte (fréquence, sources, responsable). S'assurer d'avoir des données fiables et à jour et de les présenter de manière logique, claire et compréhensible (ex.: par catégories telles que l'énergie, l'eau, les déchets, la mobilité, etc.) afin de faciliter la navigation pour les utilisateur.trice.s. Une présentation ludique et un visuel attractif (graphiques dynamiques) sont à explorer.</p> <p>3. Concevoir l'interface utilisateur : mandater un professionnel pour la conception du site. Il est également possible d'utiliser des plateformes de création de sites web ou des systèmes de gestion de contenu (CMS), qui offrent des fonctionnalités intuitives pour la conception de pages web sans nécessiter de connaissances en programmation.</p> <p>4. Intégrer les données et planifiez leur mise à jour régulière ou automatique. Pour rendre votre page web interactive, vous pouvez ajouter des fonctionnalités telles que des filtres, des options de tri ou des outils de comparaison. Cela permettra aux utilisateur.trice.s de personnaliser leur expérience et d'explorer les indicateurs de durabilité qui les intéressent le plus.</p> <p>5. Tester et optimiser la page web (y compris sur différents navigateurs et appareils). Améliorez au besoin.</p> <p>6. Assurer la maintenance et le suivi des données sur une base régulière.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : dès 2024, opérationnel dès 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiches communales en lien : 10.5, 11.3, 15.3 et 16.7</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>		

## Liens utiles






- Liste des indicateurs de la durabilité du Cercle Indicateurs (ARE, 2023) : <https://www.aren.admin.ch/aren/fr/home/developpement-durable/evaluation-et-donnees/indicateurs-du-developpement-durable/cercle-indicateurs.html>
- Liste des indicateurs utilisés par le Canton de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/les-outils-pratiques-de-durabilite/indicateurs-de-developpement-durable/indicateurs-pour-le-canton-de-vaud/systeme-dindicateurs>
- Exemple du tableau de bord de la Ville de Morges : <https://morges.ncsa.ch/dashboard>



➤ **Critère de réussite final :**  
La page est opérationnelle et régulièrement mise à jour.

➤ **Critères de réussite intermédiaire :**  
Le concept de la page web est soumis à l'entière responsabilité de la Municipalité.

## Soutenir des initiatives citoyennes ciblées

Descriptif		En bref
<p>En offrant aux citoyens et citoyennes de Belmont la possibilité d'exprimer leurs idées, la Commune renforce la participation des citoyens dans la prise de décisions locales et encourage l'engagement civique. Cela permet d'améliorer la qualité de vie communautaire, de stimuler l'innovation et d'adresser les besoins spécifiques de différents groupes. En soutenant activement ces initiatives, l'autonomie et la responsabilité des citoyens et citoyennes est encouragée tout en construisant une communauté plus solidaire et dynamique.</p>		<p>Coût estimé : CHF 5'000 pour 3 ateliers, puis à déterminer selon les initiatives Soutien financier : Non Type de financement : Fonds, crowdfunding</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Dès le début du processus, afin d'assurer l'efficacité de la démarche, il est nécessaire de se déterminer le plus en amont possible sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• contexte et objectifs poursuivis ;</li> <li>• périmètre et résultat attendu (pour les autorités communales et pour la population) ;</li> <li>• public ciblé : une idée est de prendre contact avec le groupe de l'atelier participatif ainsi qu'avec les personnes ayant montré un intérêt dans le sondage.</li> <li>• relais, canaux ou outils à disposition pour communiquer. Par exemple : sociétés locales, liste mail du sondage, boîte à idées à l'entrée de la Commune ;</li> <li>• ressources internes et budget potentiel à allouer aux projet</li> <li>• implication de la Commune (appel proactif à projet ou réactif aux propositions)</li> </ul> </li> <li>Organiser un atelier participatif avec le groupe de citoyen.ne.s pour écouter leurs idées. Préparer un programme détaillé comprenant des sessions de présentation, des discussions de groupe et des exercices interactifs. Faciliter les échanges en mettant en place des méthodes participatives telles que les tables rondes, les discussions en petits groupes et les sondages en direct. Encourager l'expression libre des idées et assurer un climat de respect et d'écoute mutuelle.</li> <li>Etudier la faisabilité et mettre en œuvre en allouant un budget, des ressources et un accompagnement si nécessaire.</li> <li>Assurer un suivi et pérenniser si le processus fonctionne bien avec comme objectif d'avoir une action qui implique la population chaque année.</li> </ol> <p>Eventuellement, organiser l'atelier lors d'une séance de présentation du PECC (fiche 4.3) : Séance de 2h avec une première partie de présentation du PECC suivi d'une partie participative.</p>	   	<p>Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre et Nathalie Greiner, Grégoire Vagnières</p> <p>Nécessité d'un mandat externe ? A voir selon la charge de travail</p> <p>Période : dès 2024 A planifier</p> <p>Participation de la population : Participation active</p> <p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiches communales en lien : 4.3 et 9.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>






## Liens utiles


- Exemple de boîte à idées de la Ville de Lausanne :  
[https://participer.lausanne.ch/processes/boite-a-idees?participatory\\_process\\_slug=boite-a-idees](https://participer.lausanne.ch/processes/boite-a-idees?participatory_process_slug=boite-a-idees)



- **Critère de réussite final :**  
Au moins une action annuelle est soutenue.
- **Critères de réussite intermédiaire :**  
Une séance a été organisée avec un groupe de travail et une initiative citoyenne est soutenue

## Organiser des séances de communication sur l'évolution du PECC

Descriptif		En bref
<p>En tenant les citoyens et citoyennes informé.e.s des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PECC, la transparence, la confiance et la dynamique autour des actions sont renforcées. Les séances d'information offrent également l'opportunité de sensibiliser les habitant.e.s aux enjeux énergétiques et climatiques, encourageant leur engagement et leur participation active à travers l'adoption de comportements durables. Enfin, ces séances de communication permettent de recueillir des commentaires et des idées des citoyens, enrichissant ainsi la politique communale et renforçant sa pertinence pour répondre aux besoins locaux.</p>		<p>Coût estimé : 1000 CHF par atelier Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Préparation : Définir la fréquence des séances (tous les 6 mois ? chaque année ?) et les objectifs, identifier les parties prenantes clés et créer un groupe de coordination. Choisir les informations pertinentes à propos de la mise en œuvre du PECC que vous souhaitez mettre en avant.</p> <p>2. Planification : Déterminer la date, l'heure et le lieu de la séance.</p> <p>3. Promotion : Faire la promotion de la séance à travers divers canaux de communication tels que le site web de la commune, les réseaux sociaux, les affiches, le journal communal, les tous-ménages, etc. S'assurer de toucher un large public, y compris les locataires, les propriétaires, les acteurs locaux, les associations et les entreprises.</p> <p>4. Contenu de la séance : Préparer une présentation claire et informative. Rappeler les objectifs, présentez les actions en cours et à venir prochainement et les résultats déjà obtenus. Mettre en évidence les bénéfices pour la commune, les Belmontais.e.s et l'environnement. Il est envisageable de donner la parole à des expert.e.s (en lien avec action 10.4), des représentant.e.s d'organismes environnementaux ou des acteur.trice.s locaux engagés dans la transition énergétique de votre commune (voir action 4.2). Des moments d'échanges et d'interactions avec le public, tels que des séances de questions-réponses, des groupes de discussion ou des ateliers participatifs peuvent également être prévus afin d'encourager les participant.e.s à partager leurs idées, leurs préoccupations et leurs suggestions.</p> <p>5. Suivi : Après la séance, recueillir les commentaires des participant.e.s et évaluer leur niveau de satisfaction. Prendre en compte leurs suggestions pour améliorer les futurs événements</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre et Nathalie Greiner</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2023 et suivantes A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiches communales en lien : 4.2 et 10.3</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>

<p>d'information. Maintenir une communication régulière avec les habitant.e.s en mettant à jour la page des indicateurs du PECC le site web de la commune, en organisant des réunions périodiques d'information et en encourageant la participation citoyenne tout au long de la mise en œuvre du plan.</p>		
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide de bonnes pratiques : « Communication d'un plan climat selon les principes de psychologie sociale » : <a href="https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/outils-pratiques">https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/outils-pratiques</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> La Commune organise au moins une séance d'information par année.</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> La première séance d'information a été réalisée.</li> </ul>







Action n°4.4

Transversal

FICHE CANTONALE

Objectif : Impliquer la population dans la réalisation des objectifs du PECC

## Identifier les actions du PECC où la population peut être impliquée

Descriptif		En bref
Plusieurs actions du PECC peuvent être réalisées en collaboration avec des habitants et habitantes de la Commune. Ceci permet d'impliquer la population dans l'atteinte des objectifs tout en créant des occasions d'échange actives autour de la thématique de la durabilité. Identifier au plus tôt ces actions permet également de mieux évaluer les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre.		Coût estimé : marginal Soutien financier : Non Type de financement : Budget
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Consulter le PECC de Belmont et sélectionner toutes les actions où la population pourrait prendre part à la mise en oeuvre.</p> <p>2. Estimer la pertinence de la participation citoyenne à chaque action et réfléchir aux différentes possibilités de participation. Quelle organisation est nécessaire, comment la population peut-elle être impliquée ? Quelles compétences en interne sont nécessaires à cette participation ? Comment remercier la population pour son temps ? Quels avantages pour les participant.e.s ? Etc.</p> <p>3. Les personnes responsable des actions en question organisent la participation citoyenne : choix d'une date, planification de l'événement avec les acteurs concernés, communication à la population, ...</p> <p>4. Lors des séances de suivi (tous les 6 mois), évaluer à nouveau la pertinence de la participation citoyenne pour les prochaines actions prévues.</p>		Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		Période : 2023 En cours, action commencée lors du développement des actions
		Participation de la population : Participation active
		Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiches communales en lien : 4.3, 4.4, 10.3 (à déterminer)</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul>
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation "Favoriser la participation et l'engagement de la population" : <a href="https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/formations">https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/formations</a></li> <li>- Guide "Favoriser la participation et l'engagement de la population": <a href="https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/23-01-10_Guide_participation_et_engagement_population_final_web.pdf">https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/23-01-10_Guide_participation_et_engagement_population_final_web.pdf</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> La population est impliquée dans au moins une action annuelle</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les actions du PECC où une participation active de la population est pertinente sont identifiées</li> </ul>








Action n°6.1

Transversal

FICHE CANTONALE

Objectif : Favoriser l'économie circulaire et promouvoir les commerces locaux

## Réorganiser la collecte des déchets urbains

Descriptif		En bref
<p>La gestion des déchets doit devenir plus efficace et attractive pour les habitant.e.s afin d'améliorer encore la qualité du tri sélectif, la réutilisation et le recyclage, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement. La réorganisation de la collecte des déchets urbains peut prendre plusieurs formes : développement des points de collecte, amélioration de la signalétique, optimisation des trajets des camions de collecte, etc.</p>		<p>Coût estimé : Selon les mesures choisies Soutien financier : Oui, pour des animations Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Faire un état des lieux des actions existantes et identifier les besoins spécifiques à la gestion des déchets sur le territoire de Belmont. La Commune a déjà fait appel à un nouveau prestataire. Une analyse de récolte des déchets est en cours en vue d'optimiser les trajets. Plusieurs pistes sont envisagées comme la possibilité d'installer un compacteur pour papier pour réduire le volume de déchets.</p> <p>2. Comparer l'organisation et partager les pratiques et les coûts avec les communes voisines. Penser également à contacter le périmètre de gestion ou la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) pour bénéficier de conseils et de retours d'expériences.</p> <p>3. Sur les trois ans de mise en oeuvre du PECC, réaliser trois nouvelles actions permettant l'amélioration de la collecte des déchets urbains. Vous pouvez consulter le catalogue de recommandation de la DGE (voir liens utiles) pour trouver des idées. Voici des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueillir des stands thématiques COSEDEC lors des manifestations (10 % offert par les Périmètres).</li> <li>- inviter des animatrices COSEDEC dans les écoles pour parler déchets (offert par les Périmètres).</li> <li>- mettre en place une ressourcerie (à évaluer)</li> <li>- inclure dans le règlement communal l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable dans l'administration et lors des manifestations publiques.</li> </ul> <p>4. Élaborer un plan d'action avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les actions choisies (premières actions envisagées par la Municipalité : créer/adhérer à une déchetterie, déchetterie mobile, avoir des points de récupération et collecte centraux) ;</li> <li>• les responsables ; les ressources disponibles ; le délai de réalisation.</li> </ul> <p>5. Communiquer la démarche à vos habitant-e-s afin de valoriser le travail et d'obtenir leur adhésion.</p> <p>6. Assurer un suivi des actions.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : dès 2023 en cours (voir mise en œuvre)</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active (ateliers)</p>
	<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : -</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul>	

## Liens utiles

- Liens vers les subventions, les formations et la documentation sur la gestion des déchets :  
<https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/portail-communes-durables/themes-de-la-durabilite/dechets>
- Catalogue de recommandation pour l'amélioration de la collecte et du tri des déchets, élaboré par le Canton :  
[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/dechets/fichiers\\_pdf/DGE\\_GEODE\\_Recommandations\\_qualit%C3%A9\\_du\\_tri.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/dechets/fichiers_pdf/DGE_GEODE_Recommandations_qualit%C3%A9_du_tri.pdf)



## ➤ Critère de réussite final :







Au moins trois nouvelles actions proposées dans la mise en oeuvre ou le guide de la DGE (à confirmer selon ampleur et difficulté) ont été mises en oeuvre.

Communiquer la démarche à vos habitant-e-s

## ➤ Critères de réussite intermédiaire :

Les actions pour améliorer la collecte des déchets ont été choisies et prioritaires.

## Encourager l'installation de commerces locaux

Descriptif		En bref
<p>L'installation de commerces locaux sur le territoire permet de réduire les déplacements des habitant.e.s, favorise les circuits courts d'approvisionnement, stimule l'économie et la production locales.</p>		<p>Coût estimé : Selon les mesures choisies, CHF 500 à 1000 pour la communication Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Analyse des besoins et des ressources (fin 2023- début 2024) : Évaluer les besoins de la population en termes de commerces de proximité. Identifier les types de commerces qui seraient les plus bénéfiques pour la commune et ses habitants. La Commune n'est pas propriétaire de locaux vacants.</p> <p>4. Soutien aux entrepreneurs : Mettre en place des mesures incitatives, telles que des allègements fiscaux ou des subventions, pour encourager les entrepreneurs à s'installer dans la commune. Fournir un soutien financier et technique aux porteurs de projets, en les aidant à élaborer leur plan d'affaires et à accéder aux financements. En collaboration avec les propriétaires, voir pour redonner les surfaces commerciales dans les galeries pour du commerce (au lieu de service)</p> <p>6. Promotion et communication : Mettre en place une stratégie de communication pour promouvoir les commerces locaux auprès des habitants et des visiteurs, par exemple via les interviews publiés dans le journal communal. Organiser des événements locaux, tels que des marchés ou des festivals, mettant en valeur les produits et services proposés par les commerçants locaux.</p> <p>7. Suivi et évaluation : Suivre l'évolution des commerces locaux et évaluer leur impact sur la dynamique économique de la commune. Collecter les retours des commerçant.e.s et de la population pour identifier les améliorations possibles et ajuster les actions en conséquence.</p> <p>En continu :</p> <p>Sensibilisation et mobilisation : Informer les habitant.e.s sur l'importance des commerces locaux. Impliquer les associations locales, les conseils de quartier et les acteurs économiques dans la promotion de cette initiative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la campagne Lausanne Région : « consommer local » : un tout ménage est prévu pour la rentrée 2023.</li> <li>- Envisager une initiative en collaboration avec la Ferme.</li> <li>- Se fournir et mettre en avant les produits locaux lors des collations organisées par la Commune.</li> </ul>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Damien Cuche</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : dès fin 2023 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 9.2</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul>
		<p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> La commune a défini les potentielles mesures d'encouragement et les met en place au cas par cas.</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Fin 2023 : L'analyse des besoins est réalisée ; 2024 : les premières actions de sensibilisation et communication sont réalisées</p>






Action n°9.2

Transversal

FICHE CANTONALE

Objectif : Favoriser l'économie circulaire et promouvoir les commerces locaux

## Mettre en place un marché villageois et promouvoir les produits locaux

Descriptif		En bref
<p>La tenue d'un marché villageois hebdomadaire permet la promotion des produits locaux en offrant aux producteurs et artisans locaux un espace pour vendre leurs produits. En plus de soutenir l'activité économique, cela renforce le lien social, encourage les échanges entre les habitants et valorise les produits de la région, contribuant ainsi à une identité communale forte.</p>		<p>Coût estimé : 500 à 1000 CHF pour la mise en place / communication Soutien financier : DGVA et Vaud Promotion soutient des projets de promotion des produits agricoles et de l'image de l'agriculture. Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Contacter les producteurs du district pour identifier le besoin et le rôle potentiel de la commune. Un boulanger, un primeur, un boucher et un fromager ont été identifiés. (en cours)</li> <li>Proposer une périodicité définie selon les besoins et en fonction des communes voisines : Fixé tous les jeudis en fin d'après-midi (15h à 19h)</li> <li>Faire la démarche de validation auprès des autorités (en attente)</li> </ol> <p>A planifier :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Communiquer à la population (réseaux sociaux, site internet, journal, journaux régionaux, flyers, affiches, ...) dès octobre 2023</li> <li>Faire un projet pilote pendant six à neuf mois, collecter le retour des commerçants présents. Réitérer en faisant les ajustements nécessaires.</li> <li>Pérenniser la démarche en nommant un.e responsable et un budget annuel. Prévoir des aménagements si nécessaires (routiers, affichage, communication, etc.). Eventuellement, nommer une personne de référence chez les commerçants/organiser une association des producteurs.</li> </ol> <p>En parallèle, sensibiliser la population, et notamment les plus jeunes via l'école, à l'importance d'une alimentation locale et durable et trouver des outils pour faciliter la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de la Ferme de la Coulette dès rentrée 2023</li> <li>- Projet pilote d'intervention d'un.e diététicien.ne dans les écoles</li> <li>- Adhésion à BioVaud</li> </ul>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Damien Cuche, en lien avec les Services industriels</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : -</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul>

## Liens utiles

- Association L'école à la ferme : <https://www.ecolealaferme.ch/>
- L'impact de l'alimentation sur l'environnement, boîte à outils : <https://www.meschoixenvironnement.ch/mes-choix-alimentation/>
- Liste des marchés régionaux sur BioVaud : <https://biovaud.ch/marches-regionaux/>



## ➤ Critère de réussite final :

Au moins une action de sensibilisation sur l'alimentation durable et les circuits courts est réalisée.

## ➤ Critères de réussite intermédiaire :

Un projet pilote de marché a été réalisé







Action n°10.1

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen·ne·s dans l'efficience et la transition énergétique

## Diffuser des informations sur l'efficience et la transition énergétique

Descriptif		En bref
<p>Le changement d'habitudes passe d'abord par la prise de conscience. Le diffusion des informations auprès de la population est donc une première étape primordiale afin de donner aux citoyens et citoyennes des connaissances de base sur des sujets comme la transition et l'efficience énergétique et les leviers d'action.</p>		<p>Coût estimé : Entre 1000 et 5000 CHF, selon les actions choisies Soutien financier : Oui, selon les actions choisies (voir lien utiles) Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Dès le début du processus, afin d'assurer l'efficacité de la démarche, il est utile de déterminer le plus en amont possible les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contexte et objectifs poursuivis (thématiques abordées, publics cibles);</li> <li>• périmètre et résultat attendu (pour les autorités communales et pour la population)</li> <li>• relais (notamment associatifs), canaux ou outils à disposition pour communiquer (journal de la Commune, site, affiches, réseaux sociaux, etc.</li> <li>• ressources internes, ressources existantes (Confédération, Canton, etc.) et besoins éventuels de soutiens externes</li> </ul> <p>2. Planifier et organiser les actions de diffusion de l'information. Il a déjà été suggéré de faire une pastille dans le journal communal - via le Courrier, en intégrant les indicateurs et les résultats par exemple.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Nathalie Greiner, en lien avec Philippe Michelet et Andrea Da Campo</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Eventuel (graphisme)</p>
		<p>Période : dès 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention pour des conseils énergétiques aux locataires : <a href="https://www.vd.ch/prestation/28-demander-une-subvention-pour-des-conseils-energetiques-aux-locataires-eco-logement">https://www.vd.ch/prestation/28-demander-une-subvention-pour-des-conseils-energetiques-aux-locataires-eco-logement</a></li> <li>- Lien vers le programme Chauffez Renouvelable : <a href="https://www.chauffezrenouvelable.ch/conseil-incitatif/">https://www.chauffezrenouvelable.ch/conseil-incitatif/</a></li> <li>- Lien vers la fiche cantonale contenant des informations utiles à la mise en oeuvre : <a href="https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-10.pdf">https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-10.pdf</a></li> </ul>		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 4.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul> <p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Une action de communication par année est réalisée</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les actions de diffusion de l'information sont choisies et planifiées.</p>






Action n°10.2

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen·ne·s dans l'efficience et la transition énergétique

## Offrir des subventions pour la désinstallation des chaudières à gaz ou à mazout

Descriptif		En bref
<p>Le soutien financier pour le remplacement des systèmes de chauffages fossiles est une mesure simple mais efficace pour encourager la transition vers des sources d'énergie renouvelables, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. De plus, cela stimule l'adoption de solutions de chauffage plus économes en énergie, ce qui permet de réaliser des économies à long terme pour les habitant.e.s.</p>		<p>Coût estimé : A déterminer selon les critères définis pour la subvention. Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Sensibilisation et communication : Informer les habitants de la commune sur les avantages de la transition vers des systèmes de chauffage plus durables et économes en énergie. Mettre en place une campagne de sensibilisation pour promouvoir les subventions offertes.</p> <p>2. Éligibilité et inscription : Définir les critères d'éligibilité pour bénéficier des subventions. Établir un processus d'inscription clair et accessible aux habitant.e.s intéressé.e.s.</p> <p>3. Attribution des subventions : Pour toute demande, définir la procédure de contrôle de la conformité énergétique dans le cadre de l'octroi du permis de construire et d'habiter/utiliser. Établir un montant fixe ou un pourcentage des coûts admissibles pour les subventions. Examiner les demandes et attribuer les subventions en fonction de l'éligibilité et des fonds disponibles.</p> <p>4. Suivi et évaluation : Effectuer un suivi régulier des installations réalisées grâce aux subventions. Évaluer les économies d'énergie réalisées et l'impact environnemental de la désinstallation des chaudières à gaz ou à mazout. Contrôler les dossiers énergie et une partie des chantiers de la commune.</p> <p>5. Promotion des résultats : Mettre en avant les réussites et les bénéfices des habitants ayant bénéficié des subventions pour encourager d'autres propriétaires à suivre leur exemple, par exemple sur la future nouvelle page consacrée aux avancées du PECC.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Catherine Schiesser et Jean-Claude Favre</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : dès 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>

### Liens utiles

- Programme <https://www.chauffezrenouvelable.ch/>



➤ **Critère de réussite final :**

La subvention est fonctionnelle et promue.

➤ **Critères de réussite intermédiaire :**

Le projet de règlement pour la nouvelle subvention a été soumis et validé par le conseil. La procédure de contrôle dans le cadre de l'octroi des permis est définie.








Action n°10.3


Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen·ne·s dans l'efficience et la transition énergétique

## Organiser des événements avec des professionnel.le.s de la transition énergétique

Descriptif		En bref
<p>L'organisation de séances d'informations, d'ateliers et de conférences avec des professionnel.le.s de la transition énergétique a pour but de sensibiliser et d'informer la population sur les enjeux de la transition énergétique, les solutions durables et les avantages économiques et environnementaux qui en découlent. Ces événements encouragent l'engagement citoyen et favorisent l'adoption de mesures concrètes pour la transition énergétique au niveau local.</p>		<p>Coût estimé : 2000 CHF par événement Soutien financier : Non, si intervention dans des écoles Type de financement : Fonds</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Identifier les thématiques liées à la transition énergétique qui sont pertinentes pour votre commune. Prioriser les sujets en fonction des besoins de la population et des enjeux locaux.</p> <p>2. Identifier des professionnel.le.s compétent.e.s dans le domaine de la transition énergétique, tels que des ingénieur.e.s spécialisé.e.s, des consultant.e.s en énergie, des représentant.e.s d'organisations environnementales, etc.</p> <p>3. Planifier les séances d'informations, les ateliers et/ou les conférences en fonction des thématiques identifiées. Déterminer les dates, les horaires et les lieux appropriés pour chaque événement. Par exemple, coupler ces événements avec des séances d'information sur le PECC (action 4.3) ou lors d'atelier participatif (action 4.2).</p> <p>4. Mettre en place une stratégie de communication pour promouvoir les événements auprès de la population, en utilisant des affiches, des publications sur les réseaux sociaux, des annonces dans les médias locaux, etc. Impliquer les associations locales, les écoles, les entreprises et les organisations communautaires pour diffuser l'information et encourager la participation.</p> <p>5. Préparer les locaux et les équipements nécessaires pour chaque événement, tels que des salles de conférence, des projecteurs, des supports de présentation, etc. S'assurer d'avoir suffisamment de matériel promotionnel, de fournitures et de ressources pour les participant.e.s.</p> <p>6. Faire intervenir les professionnel.le.s pour animer les séances d'informations, les ateliers ou les conférences. Encourager la participation active de la population en proposant des questions-réponses, des discussions, des démonstrations pratiques et un apéro (idéalement végétarien).</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Nathalie Greiner, en lien avec Philippe Michelet et Andrea Da Campo</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : dès 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation</p>

<p>7. Collecter les retours des participant.e.s sur les séances d'informations, les ateliers ou les conférences pour évaluer leur pertinence et leur efficacité. Utiliser ces retours pour améliorer les événements futurs et adapter les contenus en fonction des besoins et des attentes de la population.</p>		
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemple d'activité pédagogique autour de l'énergie / Robin des Watts ou Enerschool : <a href="https://education21.ch/fr/apie/robin-des-watts-energie-vd">https://education21.ch/fr/apie/robin-des-watts-energie-vd</a> ou encore <a href="https://education21.ch/fr/apie/enerschool">https://education21.ch/fr/apie/enerschool</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Un événement a été organisé chaque année.</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Le premier événement a été organisé.</li> </ul>






Action n°10.4

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen·ne·s dans l'efficacité et la transition énergétique

## Organiser la distribution de kit "économie" d'eau et d'énergie

Descriptif		En bref
<p>La distribution de kits "économie" d'eau et d'énergie permet de sensibiliser les citoyens et citoyennes aux pratiques économes en eau et en énergie et de réaliser des économies instantanées avec l'installation de matériel efficient.</p>		<p>Coût estimé : CHF 230 à 290 par logement pour une opération éco-logement</p> <p>Soutien financier : La DGE-DIREN subventionne la mesure « éco-logement » à hauteur de CHF 125 par logement visité avec un plafond maximum de 50% du coût de mise en œuvre de la mesure.</p> <p>Type de financement : Fonds et budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Identifier les objectifs visés en matière d'économie d'eau et d'énergie. Évaluer les ressources disponibles, telles que les budgets alloués, les partenariats potentiels (programmes "Eco-logements" ou "Ma Commune et moi") avec des fournisseurs d'équipements (Klik, myclimate), etc. Le matériel le plus couramment proposé sont les mousseurs de robinet, les pommeaux de douche à faible débit, les ampoules LED et prises programmables ou à interrupteur déporté. Choisir des équipements de qualité et certifiés, qui répondent aux normes de sécurité et de performance.</p> <p>2. Définir les critères d'éligibilité pour la distribution des kits "économie", tels que le statut des résidents (propriétaires, locataires, etc.) ou les critères socio-économiques. Établir un plan pour la distribution, en déterminant les modalités (lieu, date, horaires), la logistique (stockage, transport) et les responsabilités des intervenant.e.s. Pour cela, n'hésitez pas à vous rapprocher des régies.</p> <p>3. Informer les résidents de la commune sur l'initiative de distribution des kits "économie", en mettant en avant les avantages économiques et environnementaux. Utiliser différents canaux de communication, tels que les médias locaux, les réseaux sociaux, les affiches, etc. pour diffuser l'information.</p> <p>4. Mettre en place des points de distribution accessibles dans la commune, tels que des lieux publics ou des locaux municipaux ou l'organisation d'événements pour distribuer le matériel. Prévoir d'évaluer les résultats de l'opération en gardant une trace exacte du matériel distribué et installé. Communiquer ces résultats sur la page PECC dédiée.</p> <p>5. Renouveler l'expérience selon des modalités à définir (par exemple, dès l'arrivée de nouveaux habitant.e.s, une fois par année, etc.)</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>

### Liens utiles

- Lien vers la subvention pour le programme eco-logement :  
<https://www.vd.ch/prestation/28-demander-une-subvention-pour-des-conseils-energetiques-aux-locataires-eco-logement>
- Programme « Ma commune et moi » de Romande Energie :  
<https://www.romande-energie.ch/vous-etes-une-commune/ma-commune-et-moi>



➤ Critère de réussite final : 15% des locataires ont reçu un kit de réduction d'énergie et d'eau.

➤ Critères de réussite intermédiaire :  
La collaboration avec les prestataires est définie.







Action n°10.5

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Créer des indicateurs de durabilité pour la commune

## Mettre en place des indicateurs de suivi du nombre d'installations de chauffage par type

Descriptif		En bref
<p>La mise en place d'un suivi du nombre d'installations de chauffage par type d'agent énergétique permet d'estimer l'avancée de la transition énergétique sur le territoire. En quantifiant les installations de chauffage tournant aux énergies fossiles, la Commune peut mieux identifier les opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique et les mesures d'encouragement adéquates.</p>		<p>Coût estimé : marginal Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b> Actuellement, la commune utilise un tableau récapitulant les systèmes de chauffage. Celui est mis à jour lorsque le permis d'utiliser est délivré.</p> <p>1. Faire un état des lieux de la situation à l'heure actuelle en consultant les données cantonales.</p> <p>2. S'assurer de la mise à jour du registre au fur et à mesure qu'arrivent les demandes de permis de construire, de rénovation énergétique ou de remplacement de système de chauffage.</p> <p>3. Informer préalablement sur les différents types de chauffage ainsi que les avantages et inconvénients de chaque type.</p> <p>4. Mettre à jours la page PECC et le tableau de suivi général dédiée aux indices de durabilité (action 4.1).</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet et Catherine Schiesser</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : dès 2023 en cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 4.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul> <p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> L'indicateur est défini et opérationnel (mise à jour régulière)</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> La méthodologie de collecte et suivi de l'indicateur est définie.</p>






Action n°11.1

**Energie et Mobilité**

FICHE CANTONALE

**Objectif :** Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux

## Prioriser et planifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Descriptif		En bref
<p>La priorisation et la planification de la rénovation énergétique des bâtiments communaux permet de réduire la consommation d'énergie, de diminuer l'empreinte carbone et de réaliser des économies financières à long terme. De plus, cela renforce l'exemplarité de la Commune en matière de durabilité, encourageant ainsi les acteurs locaux à suivre cet engagement en faveur de l'environnement.</p>		<p>Coût estimé : Coût des travaux dépend des rénovations prévues. Soutien financier : Oui, subventions pour travaux d'isolation et changement de système de chauffage. Type de financement : Investissements</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Évaluation initiale : → En 2022, un CECEB+ a été réalisé sur tous les bâtiments communaux.</p> <p>2. Définition des objectifs : Fixer des objectifs clairs en termes de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre selon l'évaluation initiale. Déterminer un calendrier réaliste pour la mise en œuvre des travaux de rénovation. → Les priorités identifiées sont le bâtiment administratif, la première étape du collège et le changement du système de chauffage du bâtiment à Arnier 80.</p> <p>3. Analyse des solutions : Identifier les solutions techniques adaptées à chaque bâtiment pour améliorer leur efficacité énergétique. Évaluer les coûts, les économies potentielles et les sources de financement disponibles.</p> <p>4. Établissement d'un plan d'action : Élaborer un plan détaillé en définissant les actions spécifiques à entreprendre pour chaque bâtiment. Prévoir des étapes progressives pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique.</p> <p>5. Recherche de financements : Identifier les sources de financement disponibles, telles que les subventions cantonales ou fédérales. Élaborer un plan financier détaillé en tenant compte des coûts des travaux et des économies d'énergie anticipées. Planifier la soumission du budget.</p> <p>6. Mise en œuvre et suivi : Lancer les travaux de rénovation conformément au plan d'action établi. Assurer un suivi régulier pour vérifier l'avancement des travaux et s'assurer de leur conformité aux normes énergétiques.</p> <p>7. Sensibilisation et communication : Informer les habitants de la commune sur les travaux de rénovation énergétique entrepris afin de les sensibiliser à l'importance de l'efficacité énergétique.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Catherine Schiesser</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024 Reflexion en cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiches communales en lien : 11.2 et 15.2</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>

## Liens utiles

- Le Programme bâtiments offre différentes possibilités de subventionnement :  
<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments>
  - Subventions pour les bâtiments neufs Minergie-P ou Minergie-P ECO.
  - Subventions pour l'isolation et le remplacement d'un chauffage au gaz ou au mazout par des énergies renouvelables dans des bâtiments existants.
  - Subvention pour les analyses énergétiques CECB +.
- L'association Energo propose des solutions adaptées aux communes pour le suivi énergétique de leurs bâtiments et des formations : <https://www.energo.ch/fr/accueil/index.php>
- Liste des subventions : <https://www.francsenergie.ch/fr>



- **Critère de réussite final :**  
Un plan d'assainissement des bâtiments communaux est établi et les budgets nécessaires sont prévus.
- **Critères de réussite intermédiaire :**  
Les objectifs de rénovation sont définis






Action n°11.2

**Energie et Mobilité**


FICHE CANTONALE

**Objectif :** Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux

## Rendre autosuffisant en énergie le centre communal, le collège et Arnier 2

Descriptif		En bref
<p>La Commune souhaite entreprendre des travaux afin de rendre autosuffisants en énergie le centre communal, le collège et l'administration communale (Arnier 2). Le but est de, en plus d'assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments publics, de contribuer à la transition énergétique en adoptant des solutions d'énergie renouvelable et en réduisant la dépendance aux sources d'énergie fossiles.</p>		<p>Coût estimé : Selon les travaux prévus, demander des devis. Soutien financier : Oui, voir liens utiles Type de financement : Investissements</p>
<p><b>Mise en œuvre</b> En cours : étude de CAD et travaux de réfection de la Route d'Arnier.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluation initiale : Évaluer la consommation énergétique actuelle des bâtiments ciblés et analyser les possibilités d'optimisation énergétique. Identifier les sources d'énergie renouvelable potentielles adaptées au site, comme le solaire photovoltaïque. Faire un CECB+.</li> <li>2. Planification et budget : Élaborer un plan détaillé comprenant les différentes mesures à mettre en place pour atteindre l'autosuffisance énergétique. Établir un budget et rechercher des financements, y compris les subventions, les partenariats (avec particuliers?) ou les fonds dédiés. Mettre à l'ordre du jour du conseil pour votation.</li> <li>3. Installation d'infrastructures : Installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments pour produire de l'énergie renouvelable.</li> <li>4. Optimisation de l'efficacité énergétique : Mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, comme l'isolation des bâtiments, l'utilisation d'éclairage LED et l'installation de régulateurs de température. Équiper les bâtiments de systèmes de gestion énergétique pour suivre et contrôler la consommation énergétique en temps réel.</li> <li>5. Formation et sensibilisation : Former le personnel et les utilisateurs des bâtiments aux bonnes pratiques énergétiques et à l'utilisation des nouvelles infrastructures.</li> <li>6. Suivi et évaluation : Surveiller les performances énergétiques des bâtiments et analyser les données de consommation pour optimiser les systèmes. Réaliser des évaluations régulières pour mesurer l'atteinte des objectifs d'autosuffisance énergétique et identifier les éventuelles améliorations.</li> </ol>	      	<p>Responsable (et partenaires internes) : Catherine Schiesser</p> <p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p> <p>Période : 2024 (étude), 2025 (coûts), CAD opérationnel dès 2027 A planifier</p> <p>Participation de la population : Information</p> <p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 11.1 et 15.2</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>



<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Liste des subventions pour les bâtiments communaux : <a href="https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments">https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments</a></li><li>- Liste des subventions : <a href="https://www.francsenergie.ch/fr">https://www.francsenergie.ch/fr</a></li></ul>		<p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Les travaux ont démarré. Les mesures d'optimisation sont en place</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les actions à mettre en oeuvre sont identifiées et soumises au Conseil.</p>
---	--	--






Action n°11.3

Transversal

FICHE CANTONALE

Objectif : Créer des indicateurs de durabilité pour la commune

## Faire un suivi de la consommation énergétique de la Commune

Descriptif		En bref
<p>En suivant sa consommation énergétique, la Commune favorise la transition énergétique en identifiant les grands consommateurs qui pourraient bénéficier de mesures d'efficacité énergétique ciblées pour réduire la consommation globale. De plus, un tel suivi aide à évaluer l'impact des actions mises en place, permettant d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus. Enfin, cela sensibilise également les acteurs locaux à l'importance de la gestion énergétique et encourage l'adoption de comportements et technologies plus durables.</p>		<p>Coût estimé : à déterminer Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Collecte des données : En tant que propriétaire, mettre en place un système de collecte des données de consommation énergétique de tous les bâtiments et équipements communaux. Rassembler les factures énergétiques, les relevés de compteurs et les données pertinentes pour chaque site. Donner les moyens aux services techniques de consolider les infos qu'ils ont déjà.</p> <p>2. Analyse des données : Analyser les données de consommation énergétique pour identifier les tendances, les écarts et les opportunités d'amélioration. Utiliser des outils de suivi et des logiciels de gestion de l'énergie pour faciliter l'analyse des données.</p> <p>3. Établissement de références : Établir des références de consommation énergétique en fonction de l'usage, de la superficie et de la typologie des bâtiments. Comparer les données actuelles avec ces références pour évaluer les performances énergétiques et détecter les écarts.</p> <p>4. Identification des économies possibles : Identifier les bâtiments, équipements ou processus qui présentent un potentiel d'économies d'énergie significatif. Prioriser les actions en fonction de leur impact potentiel et de leur faisabilité technique et financière. Communiquer ces actions au reste de la Municipalité pour une éventuelle mise en œuvre.</p> <p>5. Sensibilisation et communication : Informer les citoyen.ne.s des actions prises et des résultats obtenus en matière d'économies d'énergie, par exemple à travers un onglet PECC sur le site communal (avec des graphiques et des infos utiles).</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 4.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>

## Liens utiles

- Cercle Indicateurs (ARE):  
<https://www.aren.admin.ch/aren/fr/home/developpement-durable/evaluation-et-donnees/indicateurs-du-developpement-durable/cercle-indicateurs.html>
- Indicateurs de développement durable (Vaud) :  
<https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/les-outils-pratiques-de-durabilite/indicateurs-de-developpement-durable>



- **Critère de réussite final :**  
Au moins 50% des bâtiments communaux ont un suivi énergétique.
- **Critères de réussite intermédiaire :**  
La méthodologie de collecte et suivi de l'indicateur est définie.






Action n°15.1


**Energie et Mobilité**

FICHE CANTONALE

**Objectif :** Accompagner les citoyen·ne·s dans l'efficience et la transition énergétique

## Offrir des subventions pour la pose de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques

Descriptif		En bref
Proposer des subventions pour la pose de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques vise à promouvoir la transition énergétique auprès des Belmontais.es. En encourageant l'installation de ces systèmes solaires, la Commune favorise la production d'énergie renouvelable, réduit les émissions de carbone et stimule l'adoption de sources d'énergie plus durables.		Coût estimé : Selon les montants octroyés. Soutien financier : Non Type de financement : Fonds
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Évaluation des besoins et des objectifs : Constituer un groupe de travail comprenant des représentants de la commune et si vous l'estimez pertinent, des experts en énergie et des citoyens intéressés. Identifier les objectifs spécifiques de la commune en matière d'énergie solaire et évaluez les zones propices à l'installation de panneaux solaires et le potentiel solaire de la commune en consultant le cadastre du potentiel solaire.</p> <p>2.Élaboration d'un programme de subventions : Établir les critères d'éligibilité pour les subventions, tels que la résidence dans la commune, la taille du système solaire, etc. Déterminer ensuite le montant ou le pourcentage de subvention accordé en fonction de la taille du système ou d'autres facteurs pertinents. Élaborer un budget dédié au programme de subventions en tenant compte des ressources financières de la commune.</p> <p>3. Sensibilisation et communication : Informer les citoyens sur les avantages des panneaux solaires, les économies d'énergie et les impacts environnementaux positifs. Organiser des séances publiques pour expliquer le programme de subventions et répondre aux questions des citoyen.e.s (en lien avec action n°10.4). Mettre en place des outils de communication, tels que des brochures, des affiches ou un site web dédié, pour diffuser des informations sur le programme (en lien avec action n°10.1).</p> <p>4. Processus de demande et de sélection : Établir une procédure de demande claire et simple, comprenant les documents requis, les délais et les contacts pertinents. Mettre en place un système de gestion des demandes. Communiquer les résultats aux demandeurs et fournir des informations sur les prochaines étapes du processus.</p> <p>5. Suivi et évaluation : Mettre en place un système de suivi pour vérifier la bonne installation des panneaux solaires subventionnés et mesurer leur performance énergétique. Évaluer régulièrement</p>		Responsable (et partenaires internes) : Catherine Schiesser et Jean-Claude Favre
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		Période : dès 2025 A planifier
		Participation de la population : Information

<p>l'impact du programme de subventions en termes de réduction des émissions de CO2, de production d'énergie renouvelable et d'économies d'énergie. Apporter les ajustements nécessaires au programme en fonction des résultats obtenus et des leçons apprises. Mettre régulièrement la page PECC du site web de la Commune à jour avec les nouvelles installations et les données qui en sont issues.</p>		
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadastre solaire Vaud : <a href="https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/energies-renouvelables-bois-hydraulique-geothermie-profonde-energies-eolienne-et-solaire/cadastre-des-energies">https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/energies-renouvelables-bois-hydraulique-geothermie-profonde-energies-eolienne-et-solaire/cadastre-des-energies</a></li> <li>- Suisse Energie, Reporter Energie <a href="https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/">https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/</a></li> <li>- Suisse Energie, potentiel solaire des communes suisses : <a href="https://www.suisseenergie.ch/tools/potentiel-solaire-communes/">https://www.suisseenergie.ch/tools/potentiel-solaire-communes/</a></li> <li>- Calculateur OFEN : <i>Combien d'électricité ou de chaleur est-il possible de produire sur mon toit ou sur mes façades ?</i> <a href="http://www.toitsolaire.ch">www.toitsolaire.ch</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Le potentiel solaire de la commune est analysé. La subvention communale est disponible.</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les conditions d'octroi de la subvention sont établies.</li> </ul>





Action n°15.2

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux

## Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux

Descriptif		En bref
<p>Afin de diminuer la consommation d'énergie fossile tout en montrant l'exemple, la Commune de Belmont-sur-Lausanne souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments. Le collège ainsi que l'administration communale, Route d'Arnier 2, sont les deux premiers projets prévus.</p>		<p>Coût estimé : Dépend du nombre de panneaux. Soutien financier : Oui Type de financement : Investissements</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Évaluer la faisabilité de l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, en tenant compte de la disponibilité d'un bon ensoleillement, de la structure des bâtiments et de la capacité électrique nécessaire. Identifier les ressources disponibles, telles que les budgets alloués, les subventions potentielles et les partenariats avec des installateurs solaires locaux. Mettre à l'ordre du jour du conseil pour votation</p> <p>2. Réaliser un inventaire des bâtiments communaux qui pourraient accueillir des panneaux solaires, en priorisant ceux avec des toits adaptés et une consommation électrique significative. Évaluer le potentiel de production d'électricité solaire pour chaque bâtiment en fonction de sa surface disponible et de l'ensoleillement.</p> <p>3. Faire réaliser une étude technique par des experts pour déterminer la capacité d'installation de panneaux solaires pour chaque bâtiment, en prenant en compte les contraintes structurelles, les raccordements électriques et les autorisations nécessaires.</p> <p>4. Établir un budget prévisionnel pour l'installation des panneaux solaires, en incluant les coûts d'achat des équipements, les coûts d'installation, les frais de raccordement et les frais administratifs. Identifiez les sources de financement possibles, telles que les subventions cantonales, le financement co-participatif (type coopérative solaire) et les fonds propres de la commune.</p> <p>5. Lancer un processus d'appel d'offres pour sélectionner un installateur solaire.</p> <p>6. Déposer les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes, telles que les permis de construire ou les autorisations de raccordement électrique. S'assurer de respecter les réglementations locales et les normes en matière d'urbanisme et de sécurité.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024 Réflexions en cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiches communales en lien : 4.1 et 11.2</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Les panneaux solaires sont installés sur les bâtiments communaux.</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les études pour l'installation de panneaux solaires ont été réalisées et les emplacements propices identifiés.</li> </ul>

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p>7. Superviser l'installation des panneaux solaires par l'installateur sélectionné, en vous assurant du respect des délais, des normes de qualité et de sécurité. Veiller à ce que l'installation soit effectuée en minimisant les perturbations pour les activités des bâtiments communaux.</p> <p>8. Mettre en place un suivi régulier de la performance des panneaux solaires pour optimiser leur rendement et détecter d'éventuels problèmes. Planifier une maintenance régulière pour assurer le bon fonctionnement des panneaux solaires et prolonger leur durée de vie.</p> <p>9. Communiquer sur l'action et les résultats engendrés auprès de la population et mettre à jour la page du site communal dédiée au PECC.</p> |  |  |
|--|--|--|







Action n°15.3

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Créer des indicateurs de durabilité pour la commune

## Faire un suivi de la production solaire sur le territoire communal







Descriptif		En bref
<p>La mise en place d'un suivi de la production des panneaux solaires sur le territoire communal permet à la Commune de mesurer l'évolution de la production photovoltaïque du territoire. Les résultats pourront ainsi être communiqués à la population et des mesures supplémentaires d'encouragement peuvent être prévues au besoin.</p>		<p>Coût estimé : 1000 CHF pour un tout-ménage Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Faire un état des lieux de la situation à l'heure actuelle en consultant les données cantonales et les informations à disposition de la Commune.</p> <p>2. Définir une méthodologie de collecte (fréquence, responsable, etc.) et s'assurer de la mise à jour du registre au fur et à mesure qu'arrivent les demandes d'installation de panneaux solaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commencer par évaluer la production solaire.</li> <li>- Dès 2024, installer des compteurs pour suivre la quantité injectée dans le réseau.</li> </ul> <p>4. Communiquer avec la population et mettre à jour la page PECC dédiée aux indices de durabilité (action 4.1).</p> <p>Dès 2027, toutes les consommations électriques devront obligatoirement être télérelevée.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 4.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul> <p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> L'indicateur est défini et opérationnel (mise à jour régulière). L'analyse du potentiel solaire communal est effectuée.</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> La méthodologie de collecte et suivi de l'indicateur est définie.</p>




Action n°16.1

**Energie et Mobilité** FICHE CANTONALE  
**Objectif :** Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

## Encourager Mobility à s'installer sur le territoire communal

Descriptif		En bref
<p>L'installation d'une entreprise de véhicules partagés à Belmont offrirait à ses habitant.e.s une alternative de transport abordable et flexible. L'impact environnemental n'est pas non plus à négliger, la mise en commun de véhicules permet de réduire le nombre de voitures individuelles en circulation et contribuant ainsi à diminuer la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, cela favorise l'accès à la mobilité pour ceux qui n'ont pas de véhicule personnel, tout en répondant aux besoins de déplacements ponctuels.</p>		<p>Coût estimé : entre 12'500 et 25'000 francs par véhicule            Soutien financier : Non            Type de financement : Fonds</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Étude de faisabilité : Effectuer une étude de marché pour évaluer la demande potentielle pour le carsharing dans la commune. Initiez des discussions avec Mobility. Prendre contact avec les communes voisines ayant fait cette démarche et collecter leur retour.</p> <p>2. Analyse des besoins et des ressources : Identifier les zones stratégiques de la commune où l'auto-partage pourrait être le plus utile et pertinent. Évaluer les ressources nécessaires pour soutenir l'implantation d'une entreprise de carsharing, telles que des places de stationnement dédiées, des infrastructures de recharge électrique, ...</p> <p>3. Collaboration avec l'entreprise de carsharing : Sur la base de ces éléments, entamer des négociations avec Mobility pour établir une collaboration. Définir les termes de l'accord, y compris le nombre de véhicules en auto-partage à mettre à disposition, les conditions de stationnement, les tarifs, etc.</p> <p>4. Mise en place des infrastructures nécessaires : Mettre en œuvre les aménagements nécessaires en termes de signalisation, de bornes de recharge et d'accords avec les propriétaires des terrains concernés.</p> <p>5. Sensibilisation et communication : Mettre en place une campagne de sensibilisation pour informer la population sur les avantages de l'auto-partage, tels que les économies financières, la réduction des émissions de CO2 et la diminution de la congestion routière. Organiser des événements, des séances d'information et utiliser les canaux de communication de la commune pour promouvoir l'auto-partage.</p> <p>5. Lancement de la phase de test de carsharing : Organiser un événement de lancement pour célébrer l'arrivée de Mobility et offrir des avantages spéciaux aux premiers utilisateurs.rices.</p> <p>6. Suivi et évaluation : Effectuer un suivi régulier de l'utilisation du service de la Mobility et recueillir les commentaires des utilisateurs.rices. Évaluer l'impact de l'auto-partage sur la réduction des émissions de CO2, la diminution du nombre de voitures en</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024-2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information, év. concertation la population</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : -</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul>

<p>circulation et l'amélioration de la mobilité dans la commune.</p>		
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site des Communes Durables - clefs de mise en oeuvre pour la mobilité partagée : <a href="https://communes-durables.ch/project/auto-partage/#:~:text=La%20commune%20paie%20un%20forfait,25'000%20francs%20par%20v%C3%A9hicule">https://communes-durables.ch/project/auto-partage/#:~:text=La%20commune%20paie%20un%20forfait,25'000%20francs%20par%20v%C3%A9hicule</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Les négociations ont été menées pour installer au moins 1 véhicule en auto-partage sur la commune.</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Le concept de carsharing a été préparé et le projet est prêt à être soumis à Mobility</li> </ul>






Action n°16.2


Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

## Poser des bornes d'alimentation de véhicules électriques sur le territoire

Descriptif		En bref
<p>La pose de bornes d'alimentation de véhicules électriques sur le territoire belmontais favorise l'adoption de ce type de véhicules en offrant aux résidents et aux visiteurs une infrastructure de recharge pratique et accessible. En encourageant la mobilité électrique, la commune contribue à la réduction des émissions de CO2, à la diminution de la pollution atmosphérique et à la promotion d'un environnement plus durable.</p>		<p>Coût estimé : Entre 2000 et 4500 CHF par bornes Soutien financier : Oui, de CHF 500 à 3'000.-, au maximum 50% des coûts totaux (voir lien utile) Type de financement : Investissement</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Évaluation des besoins : Effectuer une étude pour évaluer la demande de bornes de recharge pour véhicules électriques dans la commune. Identifier les zones stratégiques où l'installation des bornes serait la plus pertinente, comme les parkings publics, les lieux fréquentés ou les points d'intérêt touristique. La Municipalité a déjà mentionné le parking d'Arnier, le Coin d'en-haut ainsi que le Signal de Belmont.</p> <p>2. Sélection des bornes de recharge : Identifier les types de bornes de recharge adaptées aux besoins de la commune, en tenant compte du prix, de la puissance de recharge, de la connectivité, de la compatibilité avec les véhicules électriques courants, etc. Établir un budget préliminaire pour l'achat, l'installation et la maintenance des bornes.</p> <p>3. Obtention des autorisations et des financements : Rechercher les subventions disponibles au niveau local, régional ou national pour financer l'installation des bornes. Soumettre le budget au conseil.</p> <p>4. Planification et installation : Élaborer un plan d'installation des bornes de recharge en déterminant les emplacements, les besoins en infrastructure électrique, la logistique des travaux, etc. Contracter des entreprises spécialisées pour la fourniture et l'installation des bornes, en veillant à respecter les normes de sécurité et de qualité requises.</p> <p>5. Signalisation et aménagement des espaces de stationnement : Mettre en place une signalisation claire indiquant la présence de bornes de recharge et les places de stationnement réservées aux véhicules électriques. S'assurer que les emplacements de stationnement prévus pour les véhicules électriques sont bien aménagés et accessibles.</p> <p>6. Communication et sensibilisation : Informer les habitant.e.s et les visiteurs de la commune de l'installation des bornes de recharge et les avantages des véhicules électriques. Organiser des événements de sensibilisation, des séances d'information ou des formations sur l'utilisation des bornes de recharge.</p> <p>7. Suivi et entretien : Mettre en place un système de suivi pour</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ?</p>
		<p>Période : 2023 Discussions en cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 4.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul>






<p>surveiller l'utilisation des bornes de recharge et recueillir les commentaires des utilisateurs.rices. Prévoir un plan d'entretien régulier pour assurer le bon fonctionnement des bornes et résoudre rapidement les éventuels problèmes.</p>		
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions cantonales : <a href="https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/mobilite-electrique">https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/mobilite-electrique</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Le nombre de bornes estimé nécessaire a été installé.</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> L'analyse des besoins a été effectuée</li> </ul>


Action n°16.3

**Energie et Mobilité** FICHE CANTONALE

**Objectif :** Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

## Sécuriser et développer les infrastructures dédiées aux cyclistes et aux piétons

Descriptif		En bref
<p>Sécuriser et développer les infrastructures dédiées aux cyclistes et aux piétons dans une petite commune péri-urbaine favorise la mobilité active, encourage l'adoption des modes de transport écologiques et améliore la sécurité routière. En offrant des pistes cyclables sûres, des trottoirs bien entretenus et des traversées piétonnes sécurisées, la commune promeut un mode de vie sain, réduit la dépendance à l'égard des véhicules motorisés et crée un environnement agréable pour ses habitant.e.s.</p>		<p>Coût estimé : Dépend des actions choisies. Soutien financier : Dépend des actions choisies. Type de financement : Investissement</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Évaluation des besoins et des risques : Etablir un diagnostic sommaire des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable dans la commune, en accordant une attention particulière à la route entre Belmont et la Rosiaz. Identifier les sections dangereuses et les problèmes spécifiques qui mettent en danger les cyclistes et les piétons.</p> <p>2. Planification et conception des aménagements : Élaborer un plan d'aménagement pour sécuriser les infrastructures identifiées. En tout, trois mesures doivent être choisies et réalisées, à hauteur d'une par an, parmi les exemples suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création de pistes cyclables séparées, l'élargissement des trottoirs, l'installation de feux de signalisation, la mise en place de passages piétons sécurisés, etc.</li> <li>quelques bancs répartis le long du parcours pour les personnes âgées et les familles ;</li> <li>• des parkings à vélos dans les lieux de rencontre et dans les écoles ;</li> <li>• des panneaux ou une signalétique au sol indiquant le bon comportement à avoir ;</li> <li>• une arborisation offrant de l'ombre aux usager.ère.s (voir action 21.1)</li> <li>• une suppression d'impasse en ménageant un passage pour les piéton-ne-s et cyclistes tout en maintenant la circulation fermée aux voitures ;</li> <li>• l'établissement d'un plan de mobilité scolaire ;</li> <li>• la mise en place d'un pédibus ou d'un vélobus ;</li> <li>• établissement d'un plan des cheminements piétons et cyclistes sécurisés, entre autre distribués dans les écoles.</li> </ul> <p>3. Collaboration avec les parties prenantes : Impliquer les usager.e.s de la route, les associations locales, les cyclistes et les piétons dans le processus de planification et de conception pour recueillir leurs commentaires et besoins spécifiques.</p>	<div style="margin-bottom: 10px;">  <p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p> </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  <p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p> </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  <p>Période : 2024 A planifier</p> </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  <p>Participation de la population : Information, év. concertation via un sondage ou un atelier</p> </div> <div> <p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 16.4</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul> </div>	






<p>4. Obtention des financements et des autorisations : Identifier les sources de financement possibles, notamment les subventions cantonales ou fédérales (voir liens utiles), les partenariats public-privé ou le Fond PECC. Obtenir les autorisations nécessaires, y compris les autorisations de construction et les approbations des organismes compétents (DGMR).</p> <p>5. Mise en œuvre des aménagements : Engager les entrepreneurs et les équipes nécessaires pour réaliser les aménagements prévus dans le plan. Veiller à ce que les travaux soient réalisés conformément aux normes de sécurité et de qualité.</p> <p>6. Communication et sensibilisation : Informer les résident.e.s et les usagers.ère. de la route des travaux en cours, des changements à venir et des avantages des nouvelles infrastructures sécurisées. Organiser des campagnes de sensibilisation pour encourager l'utilisation des pistes cyclables et des trottoirs par les cyclistes et les piétons et la cohabitation respectueuse de la part des autres usagers.</p> <p>7. Suivi et entretien : Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'efficacité des aménagements et recueillir les retours des utilisateurs.rices. Prévoir un plan d'entretien régulier pour assurer la durabilité et la sécurité des infrastructures dédiées aux cyclistes et aux piétons.</p>		
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes durables, plan de mobilité : <a href="https://communes-durables.ch/project/plan-de-mobilite/">https://communes-durables.ch/project/plan-de-mobilite/</a></li> </ul>		<p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Un diagnostic sommaire des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable est réalisé. Au moins deux actions (une par an) parmi celles proposées dans la mise en oeuvre sont réalisées (à confirmer selon ampleur et difficulté).</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les actions nécessaires sont identifiées et validées par le conseil.</p>

Action n°16.4

Energie et Mobilité FICHE CANTONALE

Objectif : Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

## Limiter la circulation à 30km/h dans la zone urbanisée

Descriptif		En bref
<p>Limiter la circulation à 30 km/h en zone urbanisée vise à garantir la sécurité des résident.e.s, des piétons et des cyclistes en réduisant les risques d'accidents. De plus, cela favorise un environnement plus convivial, encourage la mobilité douce et contribue à la diminution du bruit et de la pollution, améliorant ainsi la qualité de vie de la commune.</p>		<p>Coût estimé : Coût des mesures choisies (ralentisseurs / signalisations / feus rouges / ...) Soutien financier : Non Type de financement : Investissement</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Réaliser une étude pour évaluer la faisabilité de la limitation de vitesse à 30 km/h dans la zone urbanisée de la commune.</p> <p>2. Identifiez les limites géographiques de la zone urbanisée où la limitation de vitesse à 30 km/h sera mise en place, en excluant la route cantonale. → Toute la zone urbanisée sera touchée, à l'exception de la route cantonale.</p> <p>3. Informer les habitant.e.s de la commune sur les raisons et les avantages de la limitation de vitesse à 30 km/h, tels que la sécurité accrue, la réduction des accidents et l'amélioration de la qualité de vie. Organiser des réunions d'information, distribuer des dépliants explicatifs et utiliser les médias locaux pour sensibiliser la population.</p> <p>4. Identifier les aménagements nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la limitation de vitesse, tels que des ralentisseurs, des passages piétons sûrs, des panneaux de signalisation supplémentaires, etc.</p> <p>5. Installer les panneaux de signalisation appropriés indiquant la limitation de vitesse à 30 km/h dans toute la zone urbanisée concernée. → Prévu pour fin 2023</p> <p>6. Effectuer un suivi régulier pour évaluer l'impact de la limitation de vitesse à 30 km/h, en termes de sécurité routière, de réduction des accidents et de changements de comportement des conducteurs. Collecter les retours des résident.e.s et adapter les mesures si nécessaire.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2023, 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>

## Liens utiles

- Guide de l'ATE pour la mise en place de zones 30 :  
<https://www.ate.ch/themes/rues-pour-tout-le-monde/le-30-kmh/guide>



➤ **Critère de réussite final :**  
Les zones choisies sont maintenant limitées à 30 km/h. Pour cela, un aménagement (même modeste) incitant à une modération de l'allure des véhicules a été mis en place.

➤ **Critères de réussite intermédiaire :**  
Les zones visées sont identifiées.









Action n°16.5

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

## Encourager les tl à développer une offre de transport à la demande







Descriptif		En bref
<p>Une offre de transport à la demande permet d'assurer un service de transport public dans les zones encore non couvertes par le réseau et ainsi réduire la dépendance à la voiture individuelle.</p>		<p>Coût estimé : A discuter avec les tl Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre contact avec les tl pour évaluer les options de transport à la demande, notamment l'offre Flexibus.</li> <li>2. Faire une phase de projet pilote. Communiquer avec la population sur l'offre et récolter les retours.</li> <li>3. Pérenniser l'offre si concluant.</li> </ol>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre, en lien avec les tl</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et év. concertation</p>
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre Flexibus : <a href="https://flexibus.mystrikingly.com/#presentation">https://flexibus.mystrikingly.com/#presentation</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Les négociations ont été menées et une décision sur le sujet a été prise</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les tl ont été contactés</li> </ul>

Action n°16.6

Energie et Mobilité FICHE CANTONALE

Objectif : Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

## Offrir des subventions pour l'achat d'abonnement de transports publics

Descriptif		En bref	
<p>En offrant des subventions pour l'achat d'abonnements de transports publics, l'utilisation des transports en commun est encouragée, le nombre de voitures individuelles, la congestion routière et les émissions de CO2 sont réduits. De plus, cela améliore l'accessibilité, la mobilité et favorise une transition vers un mode de vie plus durable et économique.</p>		<p>Coût estimé : Dépend du montant octroyé Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>	
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Déterminer les critères pour bénéficier de la subvention, tels que la résidence dans la commune, les revenus, etc. Préciser que la subvention pour l'abonnement de transports publics n'est pas cumulable avec d'autres subventions de mobilité.</p> <p>2. Allouer un budget spécifique pour les subventions d'abonnement de transports publics, en prenant en compte le coût estimé des abonnements pour les bénéficiaires potentiels. Identifier les sources de financement, telles que le budget de la commune ou le fonds PECC.</p> <p>3. Informer les résidents de la commune sur l'existence de la subvention d'abonnement de transports publics et les avantages de son utilisation. Utiliser différents canaux de communication, tels que des affiches, des dépliants, le site web de la commune, pour promouvoir cette offre.</p> <p>4. Établir une procédure simple pour les demandes de subvention, y compris les documents requis (comme une preuve de résidence ou de revenu). Vérifier les demandes et s'assurer que les bénéficiaires remplissent les critères d'éligibilité établis.</p> <p>5. Communiquer les décisions aux demandeurs et les informer des démarches à suivre pour bénéficier de la subvention. Mettre en place un système pour distribuer les subventions, par exemple, en remboursant une partie de l'abonnement mensuel sur présentation de justificatifs.</p> <p>6. Effectuer un suivi régulier pour évaluer l'impact de la subvention sur l'utilisation des transports publics et la mobilité des résidents. Évaluer la satisfaction des bénéficiaires et apporter les ajustements nécessaires au programme si nécessaire.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre</p>	
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>	
		<p>Période : 2023, subventions dès 2024 A planifier</p>	
		<p>Participation de la population : Information</p>	
			<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 2.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>
		<p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Les subventions sont opérationnelles.</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les conditions d'octroi des subventions sont établies et validées par le conseil.</p>	







Action n°16.7

Energie et Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Créer des indicateurs de durabilité pour la commune

## Faire un suivi du nombre de véhicules électriques et bornes de recharge

Descriptif		En bref
La mise en place d'un suivi du nombre de véhicules électriques et de bornes de recharge électriques permet d'évaluer l'évolution de la mobilité individuelle électrique du territoire et d'adapter les mesures d'encouragement au besoin.		Coût estimé : 400 CHF Soutien financier : Non Type de financement : Budget
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Faire un état des lieux de la situation à l'heure actuelle en consultant les données cantonales (service des immatriculations) et les informations à disposition de la Commune.</p> <p>2. Faire un sondage auprès de la population pour mettre à jour les données en demandant aux propriétaires de véhicules électriques de partager les informations sur leur véhicule et sur leur installation de recharge.</p> <p>3. Définir une méthodologie de collecte des données et s'assurer de la mise à jour du registre en incitant les citoyen.ne.s à annoncer l'achat d'un véhicule électrique ou la pose d'une station de recharge sur leur terrain.</p> <p>4. Informer la population sur les subventions et possibilités existantes en termes d'achat de voiture électrique ou de pose de système de recharge.</p> <p>5. Communiquer avec la population et mettre à jours la page PECC dédiée aux indices de durabilité.</p>		Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		Période : 2024 A planifier
		Participation de la population : Information
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 4.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul> <p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> L'indicateur est défini et opérationnel (mise à jour régulière)</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> La méthodologie de collecte et suivi de l'indicateur est définie.</p>







Action n°17.1

Adaptation

FICHE CANTONALE

Objectif : Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal

## Développer un site "exemplaire" au coeur de la localité pour soutenir les actions biodiversité entreprises et avoir des informations

Descriptif		En bref
<p>Le développement d'un site "exemplaire" au cœur de la localité offre un espace dédié à la préservation de la nature, encourage la sensibilisation à la biodiversité et fournit des ressources éducatives pour la communauté. Il favorise ainsi la prise de conscience environnementale, l'engagement citoyen et contribue à la préservation des écosystèmes locaux.</p>		<p>Coût estimé : à déterminer selon nécessité d'un mandat Soutien financier : Non Type de financement : Investissement</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Identifier un espace adéquat au cœur de la commune pour développer le site "exemplaire", en tenant compte de facteurs tels que l'accès, la taille, la disponibilité et la faisabilité (déjà fait).</p> <p>2. Élaborer un plan pour le site, en incluant des jardins pédagogiques, des zones de biodiversité, des espaces d'observation et d'apprentissage. Aménager le site en créant des parcelles de jardin, des sentiers, des panneaux d'information et d'autres installations nécessaires. De préférence, mobiliser la population pour l'aménagement du site, à fin de favoriser la participation citoyenne.</p> <p>3. Impliquer les écoles locales en proposant des ateliers pédagogiques sur la biodiversité dans les jardins. Organiser des événements spéciaux tels que des fêtes en weekend pour sensibiliser les familles à la nature et à la biodiversité, au minimum une fois par an.</p> <p>4. Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'évolution de la biodiversité sur le site et les impacts des actions entreprises. Assurer un entretien régulier du site, notamment la gestion des jardins, la maintenance des installations et la mise à jour des informations.</p> <p>5. Évaluer régulièrement l'efficacité du site "exemplaire" en termes d'engagement communautaire, de sensibilisation et de préservation de la biodiversité. Apporter des améliorations au site en fonction des retours des utilisateur.trice.s et des besoins de la communauté.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Eventuellement</p>
		<p>Période : dès 2023, 2026 (site en place) Le site est choisi</p>
		<p>Participation de la population : Participation active, via les écoles ou des ateliers</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 4.4</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul> <p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Une action de communication ou de sensibilisation est organisée annuellement pour la population en lien avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans l'espace bâti</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Le concept du projet est défini et validé.</p>






Action n°17.2

Adaptation

FICHE CANTONALE

Objectif : Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal

## Planter des arbres d'essence majeure

Descriptif		En bref
<p>L'arborisation du terrain communal a de multiples avantages. La couverture végétale est augmentée, favorisant la biodiversité, captant plus de carbone, réduisant la température ressentie et améliorant la qualité de l'air.</p>		<p>Coût estimé : 200 à 1000 CHF par arbre Soutien financier : Oui, sur site scolaire Type de financement : Investissement</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Effectuer une étude sur les espèces d'arbres d'essence majeure adaptées au climat et aux conditions locales de la commune. Consulter des experts en arboriculture pour déterminer les espèces appropriées en fonction de critères tels que la résistance aux maladies, la biodiversité et la compatibilité avec l'environnement local. Le Canton met également à disposition des fiches informatives et des formations (voir liens utiles). Considérer l'idée de proposer aux nouveaux parents de planter un arbre pour marquer la naissance de l'enfant.</p> <p>2. Identifier les sites de plantation appropriés (discussions déjà engagées avec le garde-fôrestier), tels que les parcs, les rues, les écoles, les places publiques, etc. Déterminer le nombre d'arbres à planter (avec un minimum de 10 arbres) et l'espacement adéquat entre les arbres en fonction de l'espace disponible et des caractéristiques spécifiques de chaque site.</p> <p>3. Allouer un budget spécifique pour l'achat des arbres, le travail nécessaire à la plantation et les éventuelles opérations d'entretien. Identifier les sources de financement possibles, telles que le fonds, les subventions cantonales (voir liens utiles), les partenariats avec des entreprises locales ou des organisations environnementales.</p> <p>4. Mandater une entreprise spécialisée pour la plantation. Considérer la possibilité d'organiser des journées de plantation communautaire pour impliquer les habitant.e.s de la commune, les écoles, les associations locales, etc. Acheter les arbres auprès de pépinières réputées (il a été suggéré même de créer une pépinière sur sol belmontais), en privilégiant les spécimens en bonne santé et adaptés aux conditions locales.</p> <p>5. Établir un programme de suivi pour surveiller la croissance et la santé des arbres plantés. Prévoir des opérations d'entretien régulières, telles que l'arrosage, la taille, le contrôle des maladies et la fertilisation si nécessaire.</p> <p>6. Organiser des événements, des ateliers ou des conférences pour sensibiliser la population à l'importance de la plantation d'arbres et aux avantages écologiques et esthétiques qu'ils apportent.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Nathalie Greiner, Monsieur Carrel (garde-forêtier), Frédéric Bovey (chef d'exploitation), Catherine Schiesser (territoire)</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : dès 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active lors d'un événement (sensibilisation, balade, plantation, ...)</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : -</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>

## Liens utiles

- Fiche informative du Canton :  
[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/faune\\_nature/fichiers\\_pdf/Bo%C3%A0Ete\\_%C3%A0\\_ouils\\_pour\\_les\\_communes/Fiche\\_C3\\_-\\_Plantation\\_et\\_entretien\\_des\\_arbres.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Bo%C3%A0Ete_%C3%A0_ouils_pour_les_communes/Fiche_C3_-_Plantation_et_entretien_des_arbres.pdf)
- Subvention pour les sites scolaires :  
[https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-des-amenagements-en-faveur-de-la-nature-sur-site-scolaire#:~:text=Le%20montant%20de%20la%20subvention,plantation\)%3A%201'000%20fr](https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-des-amenagements-en-faveur-de-la-nature-sur-site-scolaire#:~:text=Le%20montant%20de%20la%20subvention,plantation)%3A%201'000%20fr)
- Lien vers la fiche informative cantonale concernant le choix d'essences d'arbres :  
[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/faune\\_nature/fichiers\\_pdf/Bo%C3%A0Ete\\_%C3%A0\\_ouils\\_pour\\_les\\_communes/fiche\\_C4.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Bo%C3%A0Ete_%C3%A0_ouils_pour_les_communes/fiche_C4.pdf)



## ➤ Critère de réussite final :

Dans l'espace bâti, au minimum 10 arbres d'essences majeures sont plantés en pleine terre ou 5 arbres dans des zones minérales identifiées comme îlot de chaleur (fosse de plantation min. 15m<sup>3</sup>)

## ➤ Critères de réussite intermédiaire :

Les endroits propices à la plantation d'arbres ont été identifiés.







Action n°18.1


FICHE CANTONALE

Adaptation

Objectif : Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal







## Encourager les particuliers à supprimer les essences invasives dans leur jardin

Descriptif		En bref
<p>En complément des journées d'arrachage des plantes invasives organisées sur le territoire de Belmont-sur-Lausanne, la Commune encourage les particuliers à éradiquer les essences invasives de leur jardin à travers des mesures incitatives. Cela permet de limiter la propagation des plantes envahissantes, de préserver la diversité végétale et de maintenir l'équilibre écologique. En sensibilisant et en soutenant les propriétaires de jardins, la Commune favorise une approche collective et efficace dans la lutte contre ces espèces indésirables.</p>		<p>Coût estimé : 1000 CHF Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer les résident.e.s de la commune sur les dangers des essences invasives et leurs effets néfastes sur la biodiversité locale. Organiser des séances d'information, des ateliers (ex.: avec le jardinier communal) ou des conférences pour expliquer comment identifier et éliminer les espèces invasives. Il a été suggéré de faire un dépliant expliquant de manière pédagogique les raisons des mesures prises contre les EEE (espèces exotiques envahissantes), souvent mal comprises par les habitant.e.s .</li> <li>2. Identifier les essences invasives spécifiques à votre région et fournissez des informations détaillées sur leur apparence, leurs caractéristiques et leur impact sur l'environnement. Fournir aux résident.e.s des ressources visuelles et des guides pour les aider à reconnaître les espèces invasives dans leur jardin.</li> <li>3. Mettre en évidence les alternatives non invasives aux essences problématiques et fournir des conseils sur les plantes indigènes ou adaptées à la région. Organiser des événements de vente ou de distribution de plantes non invasives pour encourager les résidents à remplacer les espèces problématiques.</li> <li>4. Fournir des ressources techniques, telles que des guides de suppression d'espèces invasives, des méthodes de désherbage appropriées, et des conseils sur les moyens de prévenir leur retour. Relayer le numéro d'organisations spécialisées ou une adresse e-mail pour répondre aux questions des résidents et les aider dans leurs efforts d'éradication.</li> <li>5. Mettre en place des incitations pour encourager les résidents à supprimer les essences invasives de leur jardin, comme des visites conseils ou des subventions pour l'achat de plantes non invasives. Récompenser les propriétaires de jardin qui ont effectivement éliminé les essences invasives en organisant des événements de reconnaissance ou des remises de prix. La promotion de la Charte</li> </ol>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet et Catherine Schiesser</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024, 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 18.1</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui, pour constituer de la documentation</li> </ul>

<p>des Jardins est aussi une action possible.</p> <p>6. Effectuer un suivi régulier pour évaluer l'impact de l'action sur la réduction des essences invasives dans les jardins de la commune. Collecter les données sur les espèces éliminées et les espèces de remplacement pour évaluer les progrès réalisés et identifier les zones nécessitant une attention particulière.</p> <p>Eventuellement, former au moins une personne de la commune à la gestion des organismes exotiques envahissants (par exemple cours CEP) et désigner une personne responsable au sein de la commune</p>		
<p><b>Liens utiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte des jardins : <a href="https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins">https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Une action de communication a été conduite auprès de la population Une personne est formée à la gestion des organismes exotiques envahissants</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les informations à transmettre ont été choisies</li> </ul>



## Organiser des journées d'arrachage des plantes invasives

Descriptif		En bref
<p>Les journées d'arrachage des plantes invasives sont une des actions aux résultats les plus immédiats dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes indigènes. En mobilisant la communauté autour de ces journées, la Commune favorise la sensibilisation à la protection de l'environnement et encourage la participation active des citoyens à la préservation de leur milieu naturel.</p>		<p>Coût estimé : Selon nécessité d'un mandat externe Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Former au moins une personne à la gestion des organismes exotiques envahissants (par exemple cours CEP) et désigner une personne responsable au sein de la commune. Identifier les plantes invasives spécifiques à votre région et fournissez des informations détaillées sur leur apparence, leurs caractéristiques et leur impact sur l'environnement local. Saisir ces informations sur InfoFlora. Préparer des ressources visuelles et des guides pour aider les participants à reconnaître les plantes invasives lors des journées d'arrachage.</li> <li>Identifier les sites où les plantes invasives sont les plus présentes et les plus problématiques. Ne pas hésiter à faire appel à des organisations de protection de la nature ou à une entreprise spécialisée pour cette démarche. Planifier les dates et les horaires des journées d'arrachage en tenant compte des disponibilités des participants et des conditions météorologiques.</li> <li>Communiquer largement sur les journées d'arrachage via des affiches, des publications sur les réseaux sociaux, des annonces dans les journaux locaux, et des communications directes aux résidents. Impliquer les associations locales, les écoles et les autres organisations communautaires pour diffuser l'information et encourager la participation.</li> <li>Identifier les outils nécessaires, tels que des gants, des pelles, des bûches, des sacs poubelles, et s'assurer d'en disposer en quantité suffisante. Préparer les sites d'arrachage en éliminant les débris, en délimitant les zones de travail et en fournissant les équipements de sécurité si nécessaire.</li> <li>Accueillir les participant.e.s lors des journées d'arrachage et fournir des instructions claires sur les plantes ciblées et les techniques d'arrachage appropriées. Diviser les participant.e.s en groupes pour travailler sur différents sites ou zones spécifiques, et assigner des responsables pour superviser chaque groupe.</li> <li>Prévoir des moyens appropriés pour collecter et éliminer les plantes invasives arrachées, en suivant les réglementations concernant les déchets verts et l'élimination des espèces invasives.</li> </ol>	    	<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p> <p>Nécessité d'un mandat externe ? Eventuellement</p> <p>Période : dès 2024 (annuellement) A planifier</p> <p>Participation de la population : Participation active</p> <p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 18.2</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</li> </ul> <p>➤ <b>Critère de réussite final :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former au moins une personne à la gestion des organismes exotiques envahissants (par exemple cours CEP) et désigner une personne responsable au sein de la commune</li> <li>- Mettre en place des actions de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces propriétés communales (Une journée par année d'arrachage des EEE est organisée) et saisir les</li> </ul>

7. Effectuer un suivi des résultats de chaque journée d'arrachage, en notant les quantités de plantes arrachées et les zones traitées. Évaluer régulièrement l'impact des journées d'arrachage sur la réduction des plantes invasives et l'amélioration de la biodiversité locale.

néophytes sur Infoflora

➤ **Critères de réussite intermédiaire :**

La première journée d'arrachage des EEE (espèces exotiques envahissantes) s'est déroulée.







Action n°20.1

Adaptation

FICHE CANTONALE







Objectif : Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie de la population

## Former l'administration à la gestion de crise

Descriptif		En bref
<p>En formant le personnel de l'administration à la gestion de crise, la Commune s'assure d'être préparée à d'éventuelles situations d'urgence, de garantir une réaction efficace et coordonnée en cas de crise et de protéger la sécurité et le bien-être des citoyens. Cette action favorise la résilience communale et renforce la confiance envers les autorités locales.</p>		<p>Coût estimé : 20'000 CHF pour la formation Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Prévention : En fonction de votre situation, débiter, poursuivre ou finaliser la mise à jour du plan d'affectation communal, sur la base des cartes de dangers mises à disposition par le Canton → (prévu de passer devant le conseil début 2024). Compléter l'analyse de risques et des déficits de protection, sur la base de l'analyse de première intention mise à disposition par le Canton (contacter l'Unité Dangers Naturels pour obtenir les informations nécessaires). Planifier ou réaliser les ouvrages de protection (selon besoin)</p> <p>2. Intervention (2024) : Former le personnel à la gestion de crise et réaliser le(s) plan(s) d'intervention pertinent(s) au vu de la situation dans la commune (contacter le SSCM pour obtenir les informations nécessaires)</p> <p>3. Communication : Réaliser au minimum une action de sensibilisation de la population, par exemple, via une séance en fin de législature.</p>	<div style="margin-bottom: 10px;">  </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  </div> <div style="margin-bottom: 10px;">  </div>	<p>Responsable (et partenaires internes) : Nathalie Greiner, en lien avec Philippe Michelet, Catherine Schiesser</p> <p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p> <p>Période : 2024 Planifié, budget à valider si pas pris sur le fonds</p> <p>Participation de la population : Non pertinente</p> <p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : -</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul> <p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Réaliser les actions suivantes : Prévention En fonction de la situation de la commune: - Débiter, poursuivre ou finaliser la mise à jour du plan d'affectation communal, sur la base des cartes de dangers mises à disposition par le Canton - Compléter l'analyse de risques et des déficits de protection, sur la base de l'analyse de première intention mise à disposition par le Canton (contacter l'UDN pour</p>

	<p>obtenir les informations nécessaires)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Planifier ou réaliser les ouvrages de protection (selon besoin)</li></ul> <p>Intervention</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Former au moins 2 personnes à la gestion de crise</li><li>- Réaliser le(s) plan(s) d'intervention pertinent(s) au vu de la situation dans la commune (contacter le SSCM pour obtenir les informations nécessaires)</li></ul> <p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser au minimum une action de sensibilisation de la population</li></ul> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> La formation est planifiée.</p>
--	--

## Organiser des endroits ombragés et adaptés à toutes les générations

Descriptif		En bref
<p>L'aménagement d'espaces ombragés et adaptés à toutes les générations au sein du village contribue à améliorer la qualité de vie des habitants (ombre, espace de détente) et encourage une vie sociale active et épanouie.</p>		<p>Coût estimé : Selon l'aménagement. Soutien financier : Oui, pour la plantation d'arbres sur site scolaire Type de financement : Fonds</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les endroits dans la commune où il y a un besoin d'espaces ombragés et adaptés à toutes les générations, tels que des parcs, des places publiques, des aires de jeux, la cour de l'école, etc. Identifier les besoins spécifiques de chaque zone, comme l'installation de bancs, de tables de pique-nique, de jeux pour enfants, d'équipements de fitness en plein air, etc.</li> <li>2. Engager des professionnels pour concevoir les espaces ombragés en tenant compte des aspects esthétiques, de la fonctionnalité et de la sécurité.</li> <li>3. Impliquer les résidents de la commune dans la planification et la conception des espaces ombragés en organisant des réunions d'information, des consultations publiques ou des groupes de travail. Encourager la participation des différentes générations afin de garantir que les besoins de tous les groupes d'âge sont pris en compte.</li> <li>4. Établir un budget spécifique et le soumettre en respectant les délais prévus.</li> <li>5. Lancer les travaux d'aménagement en suivant les plans et les conceptions établis. Veiller à ce que les normes de construction, de sécurité et d'accessibilité soient respectées lors de la réalisation des travaux.</li> <li>6 Informer les habitant.e.s de la commune sur les nouveaux espaces ombragés disponibles, en mettant l'accent sur les avantages pour la santé, la détente et le bien-être. Organiser des événements ou des activités spéciales pour promouvoir l'utilisation des espaces ombragés et encourager leur fréquentation.</li> <li>7. Établir un plan d'entretien régulier pour les espaces ombragés, en incluant la maintenance des éléments d'ombrage, la gestion des plantes et des arbres, ainsi que le nettoyage des aires de jeux et des équipements. Effectuer un suivi régulier pour évaluer l'utilisation des espaces ombragés, recueillir les retours des résidents et apporter d'éventuelles améliorations.</li> </ol>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : 17.3</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>
	<p>➤ <b>Critère de réussite final :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux d'aménagement ont été menés à bien</li> <li>- la population a été impliquée à la démarche</li> <li>- un plan d'entretien et de suivi est défini et appliqué</li> </ul> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b></p> <p>Les lieux propices aux aménagements ont été définis.</p>	







Action n°22.1

Adaptation







FICHE CANTONALE

Objectif : Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie de la population

## Créer des réservoirs ou autres systèmes de récupération de l'eau de pluie

Descriptif		En bref
<p>L'installation de systèmes de récupération de l'eau de pluie par la Commune, notamment autour du bâtiment de l'administration permet de préserver les ressources en eau et de réduire la dépendance aux sources externes. De plus, cette action contribue à la sensibilisation et à l'exemple en matière de durabilité, en montrant l'engagement de la Commune envers la gestion durable des ressources hydriques.</p>		<p>Coût estimé : 30 à 600 CHF selon le système Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Identifier les endroits pertinents pour la pose d'un système de récupération d'eau. Définissez à l'avance l'utilisation prévue de l'eau récupérée et la responsabilité de la gestion des nouvelles installations (collecte communale pour les besoins communs tels que l'arrosages ou les nettoyages)</p> <p>2. Inciter à l'installation de récupérateurs d'eau pour les rénovations. Actuellement, le PaCom intègre une limitation de vitesse des rejets dans les canalisations.</p> <p>3. Prendre des mesures pour les bâtiments communaux, notamment autour du bâtiment de l'administration.</p> <p>4. Suivre les résultats obtenus et ajuster le projet au besoin.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Philippe Michelet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Selon les ressources internes</p>
		<p>Période : 2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information, organisation d'une séance d'information</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : -</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : -</li> </ul>
	<p>➤ <b>Critère de réussite final :</b> La Commune est dotée d'un nouveau système de récupération d'eau et le règlement sur les constructions est modifié si nécessaire.</p> <p>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> Les endroits propices à la récolte d'eau ont été identifiés et les systèmes de récupération ont été choisis.</p>	

## Prioriser les actions à retarder ou annuler en cas de défaut de moyens financiers

Descriptif		En bref
<p>La priorisation des actions à retarder ou annuler en cas de défaut de moyens financiers permet d'assurer une gestion responsable et efficace des ressources de la Commune. Cette démarche favorise une prise de décision éclairée et une gestion responsable des ressources communales.</p>		<p>Coût estimé : marginal Soutien financier : Non Type de financement : -</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>1. Tous les 6 mois, faire un état des lieux de la situation en terme de ressources financières, de l'avancement des actions du PECC et de leur impact sur les finances communales.</p> <p>2. Communiquer aux responsables PECC concernés lors des séances de Municipalité.</p> <p>3. Faire les ajustements nécessaires concernant la réalisation ou non des actions ou revoir leur ampleur. Communiquer les modifications importantes lors des séances d'information avec la population (action 4.3).</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : Jean-Claude Favre</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : dès 2023 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Non pertinente</p>
		<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fiche communale en lien : Toutes</li> <li>➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Critère de réussite final :</b> Une évaluation systémique et annuelle des actions et de leur financement est opérationnelle</li> <li>➤ <b>Critères de réussite intermédiaire :</b> La méthode de priorisation est définie d'entente avec les membres de la Municipalité</li> </ul>